



## Procès-verbal du comité de gestion du mardi 20 mai 2025

**Présents** : Joël DENAVEAU, Marc DUCOURANT, Nathalie LEFEBVRE, Leïla NAÏDJI

**Excusés** : Rémy BECUWE, Christophe CLAEYS

**Techniciens présents** : Nadia AMAR, Delphine DELOSIERES, Florence HULEUX, Agathe LE GARREC

**Procurations** : de Christophe CLAEYS à Nathalie LEFEBVRE et de Rémy BECUWE à Leïla NAÏDJI

---

Madame la Vice-Présidente souhaite la bienvenue à tous.

La séance est ouverte selon l'ordre du jour ci-après :

### **1. Approbation du procès-verbal du comité de gestion du 28 mars 2025**

Madame la Vice-Présidente demande s'il y a des observations sur ce procès-verbal.

**En l'absence de remarque, La délibération est adoptée à l'unanimité.**

### **2. Compte-rendu des décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT**

Madame la Vice-Présidente donne lecture de la délibération.

Le comité de gestion est invité à prendre acte de l'usage fait des décisions du Président ou de la Vice-Présidente, établies en vertu de l'application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

**En l'absence de remarque, La délibération est adoptée à l'unanimité.**

### **3. Mise en place du Compte Financier Unique (CFU) 2026 sur les comptes 2025 de la Section du Centre d'Action Sociale de Saint-Pol-sur-Mer**

Madame la Vice-Présidente expose que suite l'article 242 de la loi de finances pour 2019, modifié par l'article 205 de la loi de finances pour 2024, un compte financier unique (CFU) se substitue au compte administratif et au compte de gestion.

Considérant que la SCAS a délibéré en faveur de l'adoption de la nomenclature M57 en date du 1<sup>er</sup> janvier 2023 et effectue la dématérialisation des documents budgétaires

au format XML, elle réunit les conditions requises pour la mise en place du compte financier unique pour le budget principal de la SCAS à compter de 2026 pour l'exercice 2025.

**En l'absence de remarque, La délibération est adoptée à l'unanimité.**

#### **4. Dispositif de Réussite Éducative pour l'année 2025**

Madame la Vice-Présidente rappelle les thèmes prioritaires du Programme de Réussite Éducative de Saint-Pol-sur-Mer que sont la santé, l'éducatif et la relation avec les familles, pour les enfants et jeunes de 2 à 16 ans.

Elle propose au comité de gestion d'adopter le Dispositif de Réussite Éducative (DRE) de la commune de Saint-Pol-sur-Mer pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2025.

**En l'absence de remarque, La délibération est adoptée à l'unanimité.**

#### **5. Dispositif « Réussir Mes Études » dans le cadre du Parcours de Réussite pour l'année 2025**

Madame la Vice-Présidente propose au comité de gestion d'adopter le Parcours de Réussite de la commune de Saint-Pol-sur-Mer pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2025.

Dans la mesure où cette disposition nécessite l'utilisation du budget, le traitement du dispositif « Réussir Mes Études » étant une aide facultative, son traitement financier relève des compétences de la SCAS, ce qui n'était pas le cas auparavant avec le dispositif Revenu Minimum Étudiant.

Mr DUCOURANT demande lorsque les 40 000 euros sont épuisés, que se passe-t-il ?

Mme HULEUX précise que cette somme est une estimation car le dispositif a débuté en septembre 2024. Un réajustement sera demandé en cours d'année si nécessaire à la ville.

Mr DUCOURANT demande si les ressources des parents sont prises en compte.

Mme NAIDJI souligne que les quotients familiaux sont demandés, mais que le traitement des dossiers est réalisé au cas par cas en fonction des difficultés des étudiants. Une étude complète est faite par un référent en fonction du projet de l'étudiant et de sa motivation.

Mme HULEUX indique que plusieurs critères sont pris en compte comme le passage en niveau supérieur, les jobs d'été, les problématiques familiales ...

Mr DUCOURANT demande si l'étudiant peut faire une demande chaque année.

Mme NAIDJI répond qu'un étudiant peut faire une demande chaque année.

Mme HULEUX précise que ce dispositif permet également une réorientation d'accueil à la SCAS.

Mr DUCOURANT demande si un suivi est mis en place.

Mme HULEUX répond que la mission jeunesse traite et suit les dossiers et que la SCAS se charge de l'accompagnement social.

Mme NAIDJI complète avec les exemples suivants :

- Pour l'achat d'un ordinateur une facture est demandée,
- Pour une formation, l'aide est versée directement au prestataire, ...

Elle rajoute que le dispositif est cadré par un règlement et un suivi.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

#### **6. Participation de la SCAS et de la Résidence Autonomie Ambroise CROIZAT (RAAC) de Saint-Pol-sur-Mer à la protection sociale complémentaire des agents – participation au financement des contrats et règlements labellisés des agents de la collectivité pour le risque santé**

Madame la Vice-Présidente de la SCAS rapporte aux membres du comité de gestion, qu'en vertu du code général de la fonction publique, les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent contribuer au financement des garanties de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'elles emploient souscrivent.

Elle propose de mettre en place la participation financière à hauteur de 15 euros bruts par mois à compter du 1<sup>er</sup> juin 2025 en recourant à la procédure de labellisation.

**En l'absence de remarque, La délibération est adoptée à l'unanimité.**

#### **7. Points divers**

Mme HULEUX informe le comité de gestion qu'un séminaire entre le CCAS de Dunkerque et les SCAS de Fort-Mardyck et de Saint-Pol-sur-Mer va avoir lieu le 3 juillet 2025.

Au sujet des situations des femmes souvent accompagnées d'enfants faisant l'objet d'une Obligation de Quitter le Territoires Français (OQTF), Mme NAIDJ précise qu'elle doit prochainement rencontrer le préfet délégué à l'égalité des chances à Lille. Elle souhaite, à cette occasion, rappelée les responsabilités respectives des différentes institutions impliquées dans leur prise en charge.

